



*Toute l'équipe du CNRAA vous
présente ses meilleurs voeux.*

2014

*La loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014
La réforme de la taxe d'apprentissage
Le projet de loi relatif à la formation professionnelle
Le décrochage scolaire : bilan 2013 et perspectives 2014
Les universités au cœur de la formation professionnelle
Le lancement des « Assises du tourisme »
Le plan d'actions « Agir contre l'illétrisme »
La campagne « Agir contre le harcèlement à l'école »
25^{ème} semaine de la presse et des médias dans l'École*

DIPLOMES

CAP, BEP, BAC PRO, BMA, BTS et certifications

RESEAU APPRENTISSAGE

Le compte rendu du séminaire du ROP 3

DOCUMENTATION-SITES

ACTUALITES

*La loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant
l'avenir et la justice du système des retraites*

Cette loi, publiée au JO du 21 janvier, instaure la prise en compte des périodes d'apprentissage au titre de la retraite (article 30).

Les apprentis ont désormais la garantie de pouvoir valider quatre trimestres par an dans le cadre de leur apprentissage, l'article 30 modifiant leur régime contributif.

Pour les apprentis qui ne pourraient pas valider au titre de la retraite toute leur période d'apprentissage malgré cette disposition, le fonds de solidarité vieillesse prendra en charge le versement d'un complément de cotisations, dans des conditions qui seront confirmées par un décret à venir.

Pour consulter le texte de la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=48E94B5275547B7B18E93DDBF85E4E6F.tpdjo03v_1?cidTexte=JORFTEXT000028493476&categorieLien=id

La réforme de la taxe apprentissage

La loi de finances rectificative pour 2013 a été adoptée par l'Assemblée nationale (JO n° 303 du 30 décembre 2013).

Le Conseil constitutionnel a validé la fusion entre la taxe d'apprentissage (TA) et la contribution au développement de l'apprentissage (CDA), de même que l'affectation du produit de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) aux centres de formation d'apprentis. En revanche, les dispositions relatives à la répartition du produit de la taxe entre les régions, les CFA et les écoles délivrant des formations professionnelles initiales sont invalidées.

L'article 60 de la loi de finances rectificative pour 2013 précise notamment que :

- suite à la fusion de la taxe d'apprentissage (TA) et la contribution au développement de l'apprentissage (CDA), le taux de la taxe est fixé à 0,68% de la masse salariale.
- « Le produit de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) est affecté aux centres de formation d'apprentis et aux sections d'apprentissage. »

Ces dispositions s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour lire le communiqué de presse du Ministère du travail du 31 décembre 2013 : <http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,2138/decision-du-conseil,17351.html>

Pour accéder à la loi de finances rectificative n° 2013-1279 du 29 décembre 2013 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000028400921&dateTexte=&oldAction=dernierJO&categorieLien=id>

Le projet de loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et la démocratie sociale

Le projet de loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et la démocratie sociale, a été déposé le 24 janvier 2014 à l'assemblée nationale. Ce projet propose notamment les nouvelles mesures suivantes :

- les nouvelles modalités du contrat d'apprentissage (mise en œuvre de la gratuité de la conclusion du contrat d'apprentissage et de l'inscription en CFA, possibilité de conclure un contrat d'apprentissage en CDI),
- la généralisation progressive d'une formation adaptée pour les maîtres d'apprentissage (article 7),
- le renforcement des missions confiées aux CFA : appui aux jeunes pour la recherche d'employeurs dans le cadre d'un premier contrat ou suite à une rupture de contrat par exemple (article 8),
- l'harmonisation de la méthode de calcul utilisée par l'ensemble des régions pour déterminer le coût de formation fixé dans la convention de création de chaque CFA (article 9),
- la rationalisation des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (OCTA), au niveau national et régional,
- le renforcement des moyens de contrôle et des sanctions applicables en matière d'apprentissage (article 21).

Pour consulter le dossier de presse du projet de loi (Ministère du travail) : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Dossier_de_presse-3.pdf

Pour consulter le projet de loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et la démocratie sociale : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl1721.asp>

Pour télécharger l'exposé des motifs : http://www.emploi.gouv.fr/files/files/expose_des_motifs_du_projet_de_loi_reforme-formation-professionnelle.pdf

Le décrochage scolaire : bilan 2013 et perspectives 2014

Le ministre de l'éducation nationale a dressé le bilan 2013 et les perspectives 2014 de la lutte contre le décrochage scolaire, lors d'un séminaire au lycée Pierre-Gilles de Gennes (Paris 13^{ème}) le 8 janvier 2014.

L'objectif fixé par Vincent Peillon en décembre 2012 (20 000 décrocheurs « rattrapés ») est atteint et même dépassé puisque, en décembre 2013, 20 000 étaient en formation initiale et 3000 en Service civique ; 11 000 jeunes décrocheurs bénéficient actuellement d'un parcours de retour en formation. Pour 2014, le ministre s'engage à faire revenir 25 000 jeunes décrocheurs en formation initiale.

Rappelons que les décrocheurs sont principalement des jeunes de 16 à 25 ans ayant quitté le système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme professionnel, ni le baccalauréat. En France, ils sont estimés à 140 000 en moyenne chaque année.

Compléments d'informations sur le site [education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) : <http://www.education.gouv.fr/cid76190/mobilisation-contre-le-decrochage-scolaire-bilan-2013-et-perspectives-2014.html#Introduction> : [la Nation mobilisée contre le décrochage scolaire](#)

Les universités au cœur de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Lors de la seconde journée du colloque de la Conférence des présidents d'universités (CPU) sur « Les universités au cœur de la formation professionnelle et de l'apprentissage », du 29 novembre 2013, Michel Sapin, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du dialogue social a rappelé qu'il « *souhaite un développement équilibré de l'apprentissage, portant sur l'ensemble des niveaux de qualification, qui nécessite une répartition elle aussi équilibrée des moyens financiers* ».

A l'issue de ce colloque, les présidents d'université ont présenté 29 propositions, dont 7 concernent l'apprentissage, notamment :

- assurer une cohérence entre les politiques régionales en matière d'apprentissage,
- développer l'alternance en transfrontalier ou en coopération européenne, voire internationale.

Pour lire le discours de Michel Sapin du 29 novembre 2013 : <http://www.cpu.fr/wp-content/uploads/2013/11/DISCOURS-M.SAPIN-29112013140052.pdf>

Les 29 propositions de la CPU sur les universités au cœur de la formation professionnelle et de l'apprentissage : <http://www.aef.info/public/fr/abonne/docutheque/ajax.php?action=getFile&dFichier=12041>

Le lancement des « Assises du tourisme »

Le Premier ministre a annoncé, le 5 novembre dernier, le lancement des « Assises du Tourisme » qui permettront de mobiliser les acteurs du secteur du tourisme (notamment les entreprises et collectivités publiques) au travers de groupes de travail et d'échanges sur tout le territoire. L'organisation de ces assises, prévues jusqu'au printemps 2014, est confiée à Sylvia Pinel, ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme.

Parmi les thèmes de travail qui sont abordés, il est notamment question de l'attractivité des métiers du tourisme, de l'adéquation entre les compétences des actifs et les besoins des employeurs, du développement de l'alternance, des enjeux liés au travail saisonnier, de l'amélioration des conditions de travail, du déploiement du CDI intermittent.

Sur le site du Gouvernement : <http://www.gouvernement.fr/presse/jean-marc-ayrault-convoque-des-assises-du-tourisme>



Le plan d'actions « Agir contre l'illettrisme, l'Ecole se mobilise »

Les « Assises nationales et européennes de l'illettrisme » se sont déroulées à Lyon du 13 au 15 novembre 2013. A cette occasion, la ministre déléguée chargée de la réussite éducative, Georges Pau-Langevin, a présenté les nouvelles mesures pour agir contre l'illettrisme.



Le plan de mobilisation de l'éducation nationale repose sur trois piliers : réarmer l'institution, sensibiliser les personnels pour prendre en compte la réalité de l'illettrisme, ainsi que coordonner les acteurs et valoriser les partenariats.

Pour consulter le dossier de presse « Agir contre l'illettrisme, l'Ecole se mobilise » publié par le ministère de l'éducation :

<http://www.education.gouv.fr/cid74961/agir-contre-l-illettrisme-l-ecole-se-mobilise.html>

Pour lire le journal des assises nationales et européennes :

http://www.anlci.gouv.fr/content/download/4155/99844/version/1/file/journal_assises_1_v5.pdf

La campagne « Agir contre le harcèlement à l'école »

Le ministre de l'éducation nationale a lancé, le 26 novembre dernier, la campagne « Agir contre le harcèlement à l'école » comme cela est prévu dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République :

<http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/>



Pour accompagner les établissements et les équipes éducatives, un guide de prévention a été réalisé afin de les aider à mieux prévenir, identifier et traiter les phénomènes de cyberviolence à l'école (circulaire n° 2013-187 du 26 novembre 2013 parue au BO n° 44 du 28 novembre 2013). Ce guide est diffusé sous format papier à l'ensemble des chefs d'établissement et proposé au téléchargement à l'adresse : www.education.gouv.fr/guide-cyberharcelement

Pour accéder à la circulaire :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=75290

25^{ème} semaine de la presse et des médias dans l'Ecole

Organisée à l'initiative du Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI), en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, la 25^{ème} édition de la semaine de la presse et des médias dans l'Ecole se déroulera du 24 au 29 mars 2014. Cette manifestation a pour objectif de favoriser la rencontre entre le monde éducatif et les professionnels des médias, et de développer chez les élèves (de la maternelle aux classes préparatoires) une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information.



Les éditions 2014 et 2015 auront pour thème « Une info, des supports » permettant d'aborder la question des modalités de diffusion de l'information et de s'interroger sur la multiplicité des supports et des formats.

Pour télécharger la circulaire n° 2013-126 du 3-9-2013 relative à la 25^{ème} édition de la presse et des médias dans l'école :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73567

Sur le site du CLEMI : <http://www.clemi.org/fr/spme/>



DIPLOMES

CAP - BEP - BAC PRO

L'arrêté du 4 novembre 2013, modifiant l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles, a été publié au JO n° 268 du 19 novembre 2013 :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=9A73558AB20AA99BDA4F9D0823037FA3.tpdjo08v_3?cidTexte=JORFTEXT000028214067&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00028214062

L'arrêté du 19 novembre 2013 modifiant l'arrêté du 6 janvier 1995 et fixant la liste des spécialités de baccalauréat professionnel ouvrant droit au concours général de métiers à compter de la session 2014 a été publié au JO n° 278 du 30 novembre 2013 :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=4130E1AC439A55B95E5DEC8848E85744.tpdjo11v_1?cidTexte=JORFTEXT000028253039&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00028253022

Les dates d'examens 2014 (CAP, BEP et Bac Pro)

La note de service n° 2013-185 du 26 novembre 2013, publiée au BO n° 44 du 26 novembre 2013, précise le calendrier 2014 de l'orientation et des examens des élèves de CAP, Bac Pro et BEP :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=75197

BMA

Ont été publiés au JO n° 271 du 22 novembre 2013 :

- l'arrêté du 6 novembre 2013 portant création de la spécialité « gravure sur pierre » du brevet des métiers d'art et fixant ses modalités de délivrance : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=968548CC0DD61736F237884A2E99D1A6.tpdjo08v_3?cidTexte=JORFTEXT000028220835&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000028220802
- l'arrêté du 6 novembre 2013 relatif au règlement d'examen du brevet des métiers d'art « ébéniste » : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=968548CC0DD61736F237884A2E99D1A6.tpdjo08v_3?cidTexte=JORFTEXT000028220845&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000028220802

BTS

La note de service n° 2013-0021 publiée au BO n° 46 du 12 décembre 2013 précise le thème concernant l'épreuve E3 « analyse économique, managériale et juridique des services informatiques », du brevet de technicien supérieur « Services informatiques aux organisations ». Ce thème prévu pour les sessions 2015 et 2016 est : « responsabilité des administrateurs systèmes et réseaux ».

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=75238

L'arrêté du 15 novembre 2013, portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « systèmes numériques », option A « informatique et réseaux » et option B « électronique et communications », a été publié au JO n° 292 du 17 décembre 2013 : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=47D2251C14DB3160D8AD28E8BD619D86.tpdjo14v_3?cidTexte=JORFTEXT000028333683&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00028333582

Certifications professionnelles

L'arrêté du 3 décembre 2013, publié au JO du 13 décembre 2013, modifie l'arrêté du 19 novembre 2013 et porte enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles de la certification « Assistant(e) maternel(le)/Garde d'enfants » de niveau V : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=91D8D2F4765CE84C4771EA95DE478146.tpdjo06v_3?cidTexte=JORFTEXT000028320095&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT00028319462

RESEAU APPRENTISSAGE

ROP 3 (académies d'Orléans-Tours, Limoges et Poitiers)



Séminaire du 4 avril 2013 à Limoges

Lors du séminaire du ROP 3, les participants ont conduit une réflexion sur le thème de « La prévention du décrochage des apprentis et des ruptures de contrats d'apprentissage ».

La journée s'est articulée autour :

- d'échanges sur les travaux en cours : comment accompagner le maître d'apprentissage dans la sécurisation du parcours de l'apprenti, comment l'animateur pédagogique et le chef de travaux accompagnent la sécurisation du parcours de l'apprenti, comment rendre l'apprenti acteur de la sécurisation de son parcours ?
- d'une table-ronde sur la question : quels leviers mobiliser pour lutter contre le décrochage et les ruptures de contrats d'apprentissage ?
- de trois interventions :
 - *Décrochage des jeunes en formation : différences et similitudes entre la formation scolaire et l'apprentissage (par Jean-claude Pujol, chef du SAIO de Limoges)*
 - *L'influence de l'illétrisme dans le décrochage de la formation. Les outils transférables de la lutte contre l'illétrisme à la lutte contre le décrochage (par Emmanuelle Unal, ANLCI)*
 - *Présentation d'une recherche sur les arrêts en cours de formation en soins infirmiers (ASARFI) (par Alicia Bonnin, ingénieur de recherche du CHRU de Tours).*

Le DVD est disponible sur demande auprès du CNRAA.

DOCUMENTATION - SITES

La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en 2011

Une étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) indique que la dépense pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'est élevée à 32 milliards d'euros en 2011, soit 1,4 % de plus qu'en 2010.



Les entreprises restent la première source de financement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, avec 43 % des dépenses totales (+3,1 %). Suivent ensuite l'Etat et les régions, qui interviennent à hauteur de 15 % et 14 % (-1% et +1,5 % par rapport à 2010).

L'effectif d'apprentis a augmenté en 2011 (+0,8 %) et atteint le chiffre de 405 000, après une stabilité observée entre 2009 et 2010 (402 000 apprentis). Cependant le nombre de contrats d'apprentissage progresse moins vite que le nombre de contrats de professionnalisation.

Cette étude révèle également que, tous financeurs confondus, les fonds alloués à l'apprentissage sont en hausse (+2,8 %), tandis que ceux dévolus aux contrats de professionnalisation et à l'accompagnement et l'insertion des jeunes reculent (respectivement -11,5 % et -8,9 %) en 2011.

Pour consulter cette publication de la DARES (n° 80 – Décembre 2013) :

<http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de-76/etudes-et-recherches-77/publications-dares-98/dares-analyses-dares-indicateurs-102/2013-080-la-depense-nationale-pour-17324.html>

L'emploi et le chômage des 15-29 ans en 2012

Selon une étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 53,7 % des 15-29 ans étaient en activité en France en 2012 (44 % occupaient un emploi, 9,7 % étaient au chômage) et 15,1 % n'étaient ni en emploi, ni en formation initiale ou continue. En comparaison, dans les 27 états de l'Union européenne, 57 % des 15-29 ans sont en activité.



Cette étude révèle également que parmi les jeunes de moins de 26 ans qui étaient en poste en 2012, un quart des employés bénéficiait d'une aide de l'Etat (soit 642 000 personnes). Au sein de ces emplois aidés, la part des contrats en alternance (apprentissage ou professionnalisation) a augmenté et atteint plus de 90 % en 2012, soit le taux le plus élevé depuis le milieu des années 1980.

Enfin, « au total, 584 000 jeunes de moins de 26 ans, dont 433 000 apprentis, bénéficient d'une formation en alternance fin 2012 (...) ».

Pour consulter l'étude de la DARES (n° 73 - Novembre 2013) :

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2013-073.pdf>

Modèles d'évaluation dans les diplômes professionnels

Josiane Paddeu et Patrick Veneau, sociologues et chargés d'études au département Formation et certification du Céreq, proposent une analyse comparative des différents modes d'évaluation dans les diplômes professionnels, plus particulièrement dans le cadre du baccalauréat professionnel « électrotechnique énergies équipements communicants » et du CAP « préparation et réalisation d'ouvrages électriques ». Laissant une grande place au discours des enseignants et des formateurs, leur ouvrage examine la prise de distance des professeurs vis à vis des référentiels, distance liée à la transformation du public, plus jeune, bénéficiant d'un temps de formation moindre et n'ayant pas fait l'objet d'une sélection préalable. Leur travail compare également l'évaluation ponctuelle et le CCF (contrôle en cours de formation) pour constater que, même si les situations paraissent déséquilibrées (en CCF les élèves connaissent les systèmes sur lesquels ils interviennent, ce qui n'est pas le cas en ponctuel), les évaluateurs tendent à rendre équitables les situations en se montrant plus ou moins bienveillants envers les candidats. Enfin, ce travail met en lumière la différence entre les compétences attendues du titulaire du CAP (être un bon exécutant) et celles du bachelier (être un véritable technicien).

Cette étude, commandée par la DGESCO, a été conduite entre 2010 et 2012 par le CERECQ.

Cet ouvrage est disponible en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).

Source : Josiane Paddeu, Patrick Veneau. Revue CPC études. Direction générale de l'enseignement scolaire, novembre 2013, n° 3, 230 p.

Quelle reconnaissance conventionnelle des diplômes dans les relations formation emploi ? La place, le statut et le rôle des diplômes dans les conventions collectives

Cette étude analyse la place, le statut et le rôle des diplômes dans les conventions collectives. Trois questions sont ainsi posées :

- quelle reconnaissance collective des diplômes et des certifications dans le classement des emplois au sein des classifications (notamment la place tenue par les différents diplômes et certifications de l'éducation nationale) ?
- quels modes de reconnaissance individuelle des diplômes et certifications dans le contrat de travail (lors du recrutement, « l'employeur n'est pas tenu de faire correspondre la qualification personnelle du salarié avec la qualification du travail pour lequel il est recruté ») ?
- quelle reconnaissance judiciaire des diplômes dans les classifications ? (la place des diplômes dans les conventions collectives par exemple).

Cette étude, commandée par la DGESCO, a été conduite en 2011-2012 par le CERECQ de Marseille associé au laboratoire « Droit et changement social » de l'université de Nantes.

Cet ouvrage est disponible en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).

Source : Revue CPC études. Direction générale de l'enseignement scolaire, septembre 2013, n° 2, 262 p (+ annexes).

Les « petits » diplômes professionnels en France et en Europe

La revue « Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs » rassemble, dans ce numéro, dix articles sur les « petits » diplômes professionnels en France et en Europe.



Parmi les contributions proposées :

- une analyse comparée de l'enseignement professionnel dans neuf pays européens (Allemagne, Ecosse, Espagne, France, Irlande, Pays-bas, Pologne, Roumanie et Slovénie).
- la présentation de « petits » diplômes comme le CAP (portrait sociographique), le BEP (concurrent historique du CAP), le Certificat fédéral de capacité (CFC) en Suisse, les diplômes professionnels allemands préparés au sein du système dual.
- l'articulation entre diplômes, politiques éducatives et marché du travail (l'insertion professionnelle des jeunes suisses et allemands peu qualifiés, six ans après leur sortie du système de formation par exemple).

Rappelons que le « CAP » avait fait l'objet de deux publications en 2012 et 2013 :

- *Le CAP : regards croisés sur un diplôme centenaire* (Revue française de pédagogie n° 180. ESF éditions)
- *Le CAP. Un diplôme du peuple (1911-2011)* (Presses universitaires de Rennes)

Source : Guy Brucy, Fabienne Maillard, Gilles Moreau (coord.). Les cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs. ARES scolaire, hors-série n° 4, 2013.

Ces trois documents sont disponibles en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).

France, portrait social « Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ? »

Le ministère de l'éducation nationale s'est fixé pour objectif de prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017. Ce rapport de l'INSEE définit précisément la notion de décrochage en s'attachant non seulement aux élèves qui quittent l'enseignement secondaire sans obtenir aucun diplôme, mais aussi à ceux qui, déjà titulaires d'un CAP ou d'un BEP, abandonnent avant terme leur cursus de bac professionnel ou technologique. Ces derniers représentent d'ailleurs 12% des décrocheurs. Les auteurs du rapport sont allés aux sources du problème et ont découvert que la majorité des élèves décrocheurs souffre de difficultés scolaires marquées dès l'entrée en sixième. Ces jeunes ont par ailleurs souvent été fragilisés par des origines sociales modestes, des problèmes de santé et la survenue d'événements graves dans le cadre familial. Le rapport insiste également sur l'impact négatif de l'orientation subie, qui induit une démobilisation de l'élève dans son cursus, et du cumul études-emploi. Concernant ce dernier point, le rôle protecteur du système boursier est souligné.

Pour lire l'étude :

http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/FPORSOC13a_VE1_educ.pdf

Source : Agathe Dardier, Nadine Laïb, Isabelle Robert-Bobée. INSEE, 2013, pp. 11-22.



La Lettre d'info des Commissions professionnelles consultatives (CPC)

La lettre des CPC, publiée par le bureau des diplômés professionnels du ministère de l'éducation nationale, présente notamment :



- la rénovation du « BTS banque » (avec en appui une interview des enseignantes ayant participé à cette rénovation).
- le planning des CPC pour 2013-2014.
- le partenariat avec le monde professionnel (le renouvellement de quatre conventions-cadres et la signature de trois accords dont l'objectif est de faire découvrir les métiers et l'entreprise aux élèves et aux équipes éducatives pour faciliter l'insertion des jeunes dans la vie active).
- le rapport « Evolution des cartes de formations professionnelles et technologiques à la rentrée 2013 » réalisé par les inspections générales du ministère de l'éducation nationale (évolution globale de la carte des formations entre 2012 et 2013, élaboration de l'offre de formation professionnelle et technologique qui met en œuvre le partenariat académies/régions...).
- la parution de l'étude relative à l'analyse prospective des métiers du commerce et de la vente : « *Baccalauréats professionnels et métiers de la vente et du commerce : quelles évolutions pour quelles correspondances ?* ».

Pour consulter la lettre CPC de novembre 2013 :
<http://eduscol.education.fr/lettre-info/cpc/lettre-cpc-9>

Pour consulter le rapport « Evolution des cartes de formations professionnelles et technologiques à la rentrée 2013 » :
http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/48/3/2013-088_evolution_cartes_de_formation_273483.pdf

La remise du rapport « Le tourisme, filière d'avenir »

Le président du conseil d'administration de Pôle emploi a remis le 7 novembre 2013 son rapport sur « *Le tourisme, filière d'avenir* ». Cette mission lui avait été confiée par Michel Sapin, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du dialogue social, et Sylvia Pinel, ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme.



Dans la partie « la formation, levier central du développement durable de l'emploi », il est précisé qu'il faudrait davantage développer les formations en alternance mais également « impliquer les professionnels du secteur à travers la généralisation du tutorat et une culture du transfert de l'expérience », en proposant le « permis de former » auprès des tuteurs et des maîtres d'apprentissage du secteur par exemple.

Pour lire le rapport « Le tourisme, filière d'avenir : développer l'emploi dans le tourisme » :
http://www.artisanat-commerce-tourisme.gouv.fr/files/201311_rapport_nogue.pdf

Pour lire le discours de Michel Sapin suite à la remise du rapport :
http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/13-11-07_-_Discours_remise_du_RAPPORT_NOGUE.pdf

Education Promotion. La revue d'information de l'UNREP

L'Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP) invite à découvrir sa revue trimestrielle d'information sur les formations aux métiers agricoles :
<http://www.maformationagricole.com/Modules/SitePublic/EducationPromotion.aspx>

L'édition de juillet-août-septembre 2013 est consacrée au secteur de la « cuisine-restauration » (restauration collective et restauration commerciale, les métiers de la restauration, zoom sur le CAP « restauration option cuisine », les établissements du réseau proposant ces formations...).



Cette revue est disponible en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).

Tutorat, alternance et employabilité

Cet ouvrage, présenté sous forme de questions-réponses, aborde certains des thèmes de l'alternance, en se plaçant du point de vue du tuteur et du tuteuré : les contrats et les aspects réglementaires, le rôle et les missions des tuteurs, l'optimisation de la période d'apprentissage, les relations avec le CFA, la pédagogie et la transmission de l'expérience. Les réponses sont claires, complétées par des tableaux et des encadrés exposant les données à retenir, des textes de loi et des liens vers le web.



Source : Lise Mattio, Francis Cohen, Christian Drugmand, Franck Rouault.
Coll. 100 questions pour comprendre et agir. AFNOR, décembre 2013.

Cet ouvrage est disponible en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).

Du paysage au territoire de l'alternance : une intelligence collective à l'oeuvre

Cet ouvrage aborde notamment l'ingénierie des formations en alternance, la professionnalisation des acteurs et l'alternance dans le cadre de l'apprentissage professionnel en Algérie.



Source : Coll. Cognition et formation. L'Harmattan, ONISEP, septembre 2013, 332 p. (ouvrage également proposé au format numérique).

Cet ouvrage est disponible en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).

Le journal interne du CFA académique d'Amiens

Dans l'édition du journal interne du CFA académique d'Amiens (CF3A), de novembre 2013, il est question du positionnement de cette structure dans le paysage de l'apprentissage en 2012-2013, au travers d'indicateurs comme l'évolution des effectifs et la répartition par niveau de formation et par secteur d'activité, le taux de rupture par niveau de formation, le taux d'absentéisme, le taux de réussite aux examens et le taux d'insertion dans la vie active.



L'analyse des données révèle qu'en 2012-2013, la situation du CF3A est positive (hausse de plus de 5% de ses effectifs, des résultats aux examens supérieurs aux moyennes académiques et nationales...) et confirme la qualité pédagogique mise en œuvre au sein du CFA académique.

Pour accéder à l'espace de téléchargement du CF3A : <http://cf3a.acamiens.fr/>

La Voix des apprentis. Le journal des apprentis du CFA Jean-Mermoz de Saint-Louis



Le CFA Jean-Mermoz de Saint-Louis vient de publier une nouvelle édition du journal des apprentis consacrée au thème de l'identité. Ce numéro contient également un entretien avec Antoinette Chahine, militante libanaise des droits de l'homme.

Pour télécharger le numéro de décembre 2013 :

http://lyceemermoz.com/cfa/journal/LaVoixdesApprentis_22.pdf

Revue Interlignes. Enseignements transversaux

Le numéro 43 de la revue Interlignes a été réalisé par des inspecteurs et enseignants de Lettres-histoire et mis en page par des élèves de Bac pro « secrétariat » du lycée Robert Doisneau (académie de Versailles).

Il rassemble des articles dédiés aux enseignements transversaux en lycée professionnel (dispositif accompagnement personnalisé, pédagogie du projet pour faire progresser les élèves, enseignements généraux liés à la spécialité, histoire des arts...) et répond à la question « Comment nos disciplines de français, histoire, géographie et éducation civique peuvent elles trouver leur place dans ces dispositifs ? ».

En ligne sur : http://www.lettres-histoire.ac-versailles.fr/IMG/pdf/Interlignes_43.pdf



Le site Lettres-histoire-géographie. Académie de Nancy-Metz

Le site Lettres-histoire-géographie-éducation civique de Nancy-Metz met en ligne des propositions de séquences pédagogiques, des pistes de réflexion et des liens utiles pour les classes de CAP et Bac Pro.



Conformément au programme de français en terminale Bac Pro, une séquence dédiée à « La route » de Cormac McCarthy, en lien avec l'objet d'étude « L'homme et son rapport au monde à travers la littérature et les autres arts au XXème siècle », est proposée sur le site.

Pour la parcourir : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/lettres-hist-geo-lp/modules.php?name=Content&pa=showpage&pid=83#tbp3fr>

Pour accéder à tous les séquences (CAP et bac Pro) : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/lettres-hist-geo-lp/modules.php?name=Content&pa=showpage&pid=4#cap>

Le système éducatif aujourd'hui. De la maternelle à la terminale

Cet ouvrage dresse un état des lieux du système éducatif en France et aborde dans sa partie consacrée à l'apprentissage :

- les centres de formation d'apprentis,
- les compétences des régions (Bretagne, Midi-Pyrénées et Ile-de-France) avec en appui les textes de référence,
- le développement de l'apprentissage dans le supérieur.



Source : Jean-Louis Auduc. Hachette éducation, 2013, 398 p.

Cet ouvrage est disponible en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).

Trois nouvelles brochures sur le site de l'ONISEP

Les métiers du paysage

Cette brochure présente, au travers de portraits de professionnels, les compétences nécessaires pour concevoir, réaliser et entretenir les espaces paysagers. Sont également apportées des réponses aux questions sur les formations (CAP à Bac +6) et leurs débouchés.



Source : Coll. Zoom métiers. ONISEP, octobre 2013, 32 p.

Les métiers de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage

Ce numéro présente notamment les formations de niveau bac +2/3 (BTSA aménagements paysagers, licence professionnelle en urbanisme...). Les métiers sont présentés sous forme de fiches et illustrés par des témoignages de professionnels.



Source : Coll. Zoom métiers. ONISEP, octobre 2013, 32 p



Les métiers du transport et de la logistique

Cette brochure permet de découvrir les 29 métiers du transport (route, rail, aérien, fluvial et maritime) et de la logistique du CAP à Bac +5.

Source : Coll. Parcours. ONISEP, novembre 2013, 168 p.



CNRActu@ est édité par le CNRAA

ISSN : 1951-6096

Titre clé : CNRActu@

Mise à disposition gratuite

Mensuel

Directrice de publication : Brigitte Courbet

Responsable éditoriale : Véronique Taciak

Rédaction, mise en page : Edith Bissat,
Anne Walcarius

CNRAA/CRDP

95-99, rue de Metz

CO 43320

54014 Nancy Cedex

Tél. : 03.83.15.23.80

Fax : 03.83.15.12.18

Site : eduscol.education.fr/cnraa

Suivez le CNRAA sur

